

il recourir à quelque moyen d'étendre la durée de son administration ou respecterait-il le droit éternel du peuple de décider périodiquement qui doit le gouverner? J'aimerais à citer les paroles que le président Lincoln a prononcées au sujet des élections qui furent tenues durant la guerre civile qui eut lieu sous son administration. Je cite un ouvrage édité par John C. Nicolay et John Hay et intitulé *Abraham Lincoln: Complete Works, comprising his speeches, letters, state papers and miscellaneous writings*. Ce volume me vient de lady Laurier et fut tiré de la bibliothèque de sir Wilfrid Laurier, après la mort de ce dernier. Voici ce que déclara Lincoln en réponse à ceux qui l'acclamaient le 10 novembre 1864. Ces paroles se trouvent à la page 595 du tome 2:

Si la rébellion a mis à une suprême épreuve les forces de la population loyale et unie, comment cette dernière n'échouerait-elle pas si elle était divisée et partiellement paralysée par les dissensions politiques intestines? Mais des élections s'imposaient. Le gouvernement libre est impossible sans des élections; et si la rébellion nous forçait à renoncer à des élections nationales ou à les remettre, elle pourrait à juste titre prétendre nous avoir déjà conquis et ruinés. L'animosité politique n'est qu'une réaction naturelle de l'homme devant la réalité des faits. Ce qui est arrivé dans ce cas-ci se répètera fatalement dans d'autres cas analogues. La nature humaine ne change pas. Dans toute grande épreuve que la nation aura à subir dans l'avenir, on trouvera, autant qu'aujourd'hui, des faibles et des forts, des fous et des sages, des méchants et des bons. Demandons donc à ces événements des leçons de sagesse et n'y cherchons pas des motifs de vengeance. Mais les élections, avec les contestations malheureuses qui les ont accompagnées, ont eu aussi un bon effet. Elles ont démontré qu'un gouvernement populaire peut tenir des élections générales en pleine guerre civile. Le monde ignorait jusqu'à présent que la chose fût possible. On y trouve aussi la preuve de la force et de la solidité dont nous jouissons encore. Nous y voyons qu'au sein d'un même parti, le candidat le plus dévoué à l'Union et le plus ennemi de la trahison peut recevoir la majorité du vote populaire.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous examinons, au cours de sessions antérieures, la possibilité pour le pays de déterminer le rôle qu'il déciderait de jouer advenant une grande guerre en Europe, j'ai maintes et maintes fois soutenu, à titre de chef du parti libéral et de l'administration actuelle, que la question relevait du Parlement. On me signala de part et d'autre le ridicule de vouloir laisser au Parlement le soin de décider des questions de paix ou de guerre, parce que les hostilités prendraient rapidement des proportions telles qu'il deviendrait impossible de discuter une question comme celle-là dans l'enceinte parlementaire. J'ai promis à la nation que le Parlement en déciderait et que la mesure dans laquelle le Canada participerait serait laissée entre les mains de notre propre Parlement, de même que les dispositions néces-

[Le très hon. Mackenzie King.]

saires à cette fin. En quoi j'ai tenu parole. Le Parlement s'est prononcé en termes formels en fournissant au pays les moyens de poursuivre l'effort de guerre canadien. Or, voici que ceux qui cherchent à faire naître, dans l'esprit du public, des soupçons sur l'efficacité de notre effort patriotique paralysent nos moyens d'action. Il n'y a qu'une autorité nationale supérieure à celle du Parlement, à la décision de laquelle nous puissions nous en remettre, et c'est celle du peuple lui-même. De même que j'étais prêt à m'en remettre au Parlement sur la question de la participation du pays à la guerre, ainsi suis-je prêt à m'en remettre à la décision très importante du peuple de savoir quel régime sera aux affaires pendant les années que pourra durer le conflit, ou peut-être lorsqu'il déterminera les conditions de paix.

Monsieur l'Orateur, notre responsabilité à mes collègues et à moi au cours des quatre ou cinq derniers mois—je pourrais même ajouter au cours de ces dernières années—n'a été ni légère ni facile. La situation où se trouve le monde aujourd'hui est plus grave qu'elle ne l'a jamais été et je crains qu'elle ne s'aggrave encore. Personne ne peut prédire la durée du conflit. Les mieux renseignés prétendent que ce ne sera pas une affaire d'un ou deux ans, mais peut-être de trois ans, et même davantage, et si l'on songe aux pays susceptibles d'être entraînés dans le conflit, il se peut que la conflagration s'étende beaucoup plus qu'on ne l'aurait soupçonné au début.

Par conséquent, s'il nous faut assumer la grave responsabilité d'être aux affaires en temps de guerre comme maintenant, il importe que nous ayons l'encouragement non équivoque du peuple. S'il est un groupe plus en mesure que nous de poursuivre l'effort de guerre canadien, et plus susceptible de le mener à bon terme, le peuple devrait avoir le droit de lui confier cette lourde tâche. Nous voulons laisser au peuple canadien le privilège de déclarer à qui il entend confier la tâche d'administrer les affaires du Canada pendant la durée de ce conflit mondial.

Maintenant, Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement de la Chambre.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur...

Le très hon. MACKENZIE KING: La motion n'est pas en délibération.

L'hon. M. MANION: Dois-je comprendre que personne n'aura la faculté de faire quelques commentaires en réponse au discours préparé du premier ministre? Pour combler la mesure, le Gouvernement a-t-il l'intention de bâillonner la Chambre? Le premier ministre vient prononcer dans cette enceinte un dis-